

COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES



Saison 2023/2024 Procès-verbal N°07

Réunion du : Mardi 09 avril 2024

En visio

Présidence : Frédéric FREMONT

Présents : Didier DE MARI - Guy OLLIVIER - Fabrice GUIHO – Patrick TERMINET

Excusés: Régis MEUNIER

Assistent à la séance :

Absent:

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Approbation du procès-verbal N°06.

1 - Informations:

- Mail de Romain BARACHET.
- Mail du club de Saint Amand Montrond.
- Mail pour désignation d'un délégué en finale coupe régionale Futsal (Philippe RIOLET).
- Mail pour désignation des délégués lors des finales régionales (01 mai 2024).
- Envoi des fiches de renouvellement pour la saison 2024/2025 début mai.

2 – Effectifs des délégués :

- 2 délégués LFP
- 15 délégués FFF + 1 Accompagnateur FFF
- 13 délégués A Ligue
- 24 délégués B Ligue
- 2 Accompagnateurs Ligue
- 6 délégués stagiaires Ligue
- 16 accompagnements réalisé

3 - Groupe de travail :

- Mise en place du document prise de note (Monique, Patrick et Gérard).

4 - Formation des délégués « gestion des conflits » :

- $18 \rightarrow A$ programmer
- $28 \rightarrow Fait$
- $36 \rightarrow$ Fait
- $37 \rightarrow Fait$
- $41 \rightarrow A$ programmer
- $45 \rightarrow Fait$

5 - Effectifs Délégués Départementaux :

- $18 \rightarrow 10$
- $28 \rightarrow 05$
- $36 \rightarrow 02$
- 37 → 08
- <u>41</u> →
- <u>45</u> \rightarrow 08

6 - Préparation réunion de fin de saison :

- Samedi 22 juin 2024 à 9h00 au CFA de Blois
- Envoi des convocations au 25 mai 2024 avec un retour des réponses pour le 9 juin 2024
- Si absence au dernier moment du délégué après avoir dit oui pour sa présence au stage, ce dernier devra rembourser le repas de 15 €. Tant que le remboursement n'aura pas été effectué, le délégué ne sera pas désigné.
- Ordre du jour établi

7 – Rappel délégués :

- OBLIGATION dans toutes les circonstances de mettre en copie par mail l'adresse delegues@centre.fff.fr
- Aucune demande de changement, d'indisponibilité etc... par téléphone!
- Incidents matchs → sms, appel et mail obligatoire! Frédéric FREMONT et/ou Didier DE MARI.

<u>8 – FMI :</u>

- Modification de l'article 32 alinéa 7 des RG de la Ligue, 5 personnes licenciées maximum admises sur le banc de touche en R1, R2 et R3. Elles devront être inscrites sur la FMI.
- Le responsable sécurité est le directeur de sécurité.
- Le commissaire de club est le **responsable de sécurité / bénévole.**
- Rapport complémentaire du délégué, il faut cocher la case!
- Infos arbitre à remplir par le délégué (blessés, buteurs, incidents, spectateurs).

9 – Indemnités kilométriques :

- 0.446€/Km pour les délégués (décision du CODIR).
- 0.401€/km pour les commissions, réunions et représentations.
- Allègement fiscal = crédit d'impôt (nouvelle disposition).
- Privilégier les réunions en visio.

<u>10 – Calendrier 2023/2024 :</u>

Réunion du bureau :

- Mercredi 29 Mai 2024 en présentiel à Meung Sur Loire.

Réunion de fin de saison des délégués LCVL :

- Le samedi 22 Juin au CFA de Blois à 9h00.

LE PRESIDENT FREMONT Frédéric LE SECRETAIRE GUIHO Fabrice